

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
23/03/2018Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8Date Affichage
23/03/2018

Séance du 28/03/2017

L'an deux mille dix -huit et le vingt-huit mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., CHEVRIER C., CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D., PERARNAUD C, POROLI F.

Absents excusés : VERGES B.

Objet de la Délibération**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE COMMUNAL – PARCELLE 2472**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame PONS, gérante de la société Laser Game, a sollicité l'autorisation d'occuper une partie de la parcelle 2472 pour y installer un laser game à partir du 1^{er} avril 2018, les installations qui permettront cette activité seront complètement démontables et en adéquation avec les demandes du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DONNE un avis favorable à cette demande,

DECIDE de fixer les conditions d'occupation de la convention,

FIXE le prix d'occupation à 500 €/an pour une durée de 1 an, reconductible ;

AUTORISE le Maire à établir cette convention et à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 29 mars 2018.

P. LOOS,

Le Maire

